



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO, Christian MARCE, Hubert GROUILLER, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Michel GIRARD, Sébastien MROZEK et Roger AYMARD.

Assiste : Manon FRADIN (Responsable Juridique).

AUDITION DU 02 AOÛT 2022

DOSSIER N°49R : Appel de la STE S. ALLINGES en date du 15 juillet 2022 contre une décision prise par la Comité Directeur du District de Haute-Savoie Pays de Gex lors de sa réunion du 30 mai 2022 ayant décidé de surseoir à l'application de l'article 2.2.3 de ses Règlements Sportifs concernant les obligations des équipes seniors pour tous les clubs concernés, au titre de la saison 2021-2022.

La Commission Régionale d'Appel,

- Annule la décision prise par le Comité Directeur du District de Haute-Savoie Pays de Gex lors de sa réunion du 30 mai 2022.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

